

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 064

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 0381, le 05 avril 2024

SESSION 2024

RAPPORT

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire portant sur deux conventions de financements le Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Occidentale et Centrale utilisant l'approche programmatique à phase multiple et la République de Guinée.

Présenté par l'Honorable Mohamed KABA

mai 2024

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Les Commissions du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire et celle en charge des questions de Santé ont été respectivement saisies au fond et pour avis par la Conférence des Présidents du 19 mars 2024, à l'effet d'examiner deux conventions dont une de financement et l'autre de subvention signées le 31 janvier 2024 entre l'Association pour le Développement International (IDA) et la République de Guinée.

Le montant total du financement s'élève à 106 Millions de dollars US dont 90 millions de dollars US en prêt et 16 millions de dollars US en don, pour le financement du Programme de la Sécurité Sanitaire en Afrique Occidentale et du Centre (PSS – AOC).

Cet examen s'est déroulé en commission le 22 avril 2024 et en inter commissions le 30 avril 2024 avec la participation effective des cadres des départements ministériels concernés.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les conditionnalités de la mise à disposition du prêt se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Le taux d'intérêt est de 0% ;
- ✓ La durée du remboursement est de 50 ans y compris la période de grâce de 10 ans;
- ✓ Le taux de la commission d'engagement est de 0,5% ;
- ✓ La modalité de paiement est semestrielle ;
- ✓ Les dates de paiement sont les 15 février et le 15 août de chaque année ;
- ✓ La date de clôture du prêt est le 29 décembre 2028.
- ✓ La date du dernier décaissement est fixée au 30 juin 2029

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce programme sous-régional couvre trois pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir la République de Guinée, le Libéria le Cap- Vert et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) pour 5 années (2024 – 2028). Son objectif est d'améliorer la capacité à prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires dans ces pays.

Le projet proposé s'aligne sur le Cadre de partenariat pays (CPF) FY18-23 du Groupe de la Banque mondiale pour la Guinée, ciblant spécifiquement le développement humain (pilier 2), la décentralisation de la prestation de services (objectif 2), et l'amélioration de la santé dans les zones rurales (objectif 5) afin de stimuler le capital humain et de promouvoir une croissance inclusive.

Il est également aligné sur les conclusions du Diagnostic Systémique Pays (DSP) 2018 de la Guinée, qui a mis en évidence les faibles niveaux de financement et le financement inéquitable de la santé, favorisant principalement Conakry.

En sa partie Guinéenne, le programme se subdivise en cinq (5) composantes :

Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires (15 millions USD) ;

Composante 2 : Détection des urgences sanitaires (42 millions USD) ;

Composante 3 : Réponse aux urgences sanitaires (27 millions USD) ;

Composante 4 : Gestion du Programme et renforcement des capacités (6 millions USD) ;

Composante 5 : Réponses aux urgences contingente (CERC) : zéro (0) USD

Honorables Conseillers Nationaux,

Le financement de ce programme permettra de :

- construire et équiper le Centre de Traitement Epidémiologique (CTEPI) de Nongo et les autres CTEPI du pays ;
- construire le siège du Centre des Opérations d'Urgence de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et soutenir son fonctionnement ;
- rénover et équiper l'Institut de Perfectionnement des professionnels de santé (IPPS) de Donka ;
- construire et équiper de nouveaux laboratoires vétérinaires (laboratoire vétérinaire régional à Boké ;
- réhabiliter et équiper le laboratoire de production de vaccins vétérinaires de Kindia ;
- Construire et/ou réhabiliter et faire l'extension des 4 unités mobiles de santé animale, de 5 postes d'inspections frontalières de grande capacité et privilégier l'approche « Une Seule santé » des bureaux régionaux, préfectoraux et communaux de l'agriculture et de l'élevage ;
- réhabiliter et équiper le laboratoire national de protection des végétaux de Kindia au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage ;
- construire un nouveau laboratoire pour les produits de la pêche et l'acquisition d'un laboratoire mobile pour le contrôle des produits de pêche pour le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime;
- équiper et former le personnel du laboratoire d'analyse de l'environnement et l'acquisition d'un laboratoire mobile pour le contrôle de qualité de l'air pour le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- mettre en place une bio-banque nationale à l'Institut National de Santé Publique (INSP) dans l'approche « One Health » ;
- construire un laboratoire P3 en faveur du centre de recherche en virologie (LFHP), réhabiliter les laboratoires de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de

Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

- acquérir des matériels informatiques, de connectivité et de bureautique pour les Départements Ministériels concernés par le projet « Une Seule Santé » ;
- Fournir les matériels logistiques roulant, les réactifs et consommables y compris les équipements de protection individuelle pour les laboratoires ;
- renforcer les capacités des Ressources Humaines (RH) (Recrutement, Gestion des urgences sanitaires, gestion laboratoire, formation en épidémiologie de terrain, formation diplômante en santé, élevage, environnement , suivi-évaluation et management du projet, ect.....)

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours des discussions en commission et en inter-commissions, les honorables conseillers se sont interrogés sur : le plan de décaissement ; le niveau de préparation du plan de travail et les manuels de gestion du projet ; les sources statistiques des 59.2 % des frais supportés par les malades ; les établissements de santé concernés par les ruptures de médicaments ; la situation des équipements acquis lors de la Covid et Ebola ; le nombre de centre de traitement d'épidémies ; les unités des soins intensifs des hôpitaux régionaux et préfectoraux ainsi que les centres de santé améliorés ; les directions régionales et préfectorales qui seront réhabilitées par ce projet ; le coût et les laboratoires à réhabiliter et/ou à construire ; le lieu de construction des laboratoires pour les produits de pêches ; le niveau d'élaboration du plan national de sécurité sanitaire 2024 - 2028; le niveau de mise en œuvre du programme « One Health »; le niveau de mise en place des 7 bureaux régionaux des UCP; le niveau d'élaboration du manuel des opérations du projet (MOP) ; les indicateurs de performance du projet ; le niveau d'élaboration du manuel CERC et du plan d'action d'urgence du projet; la situation des vaccins Covid acquis en 2023; les actions prévues pour assurer une bonne exécution du projet ; les mesures prises pour prévenir la corruption et les détournements dans la gestion de ce projet ; la collaboration sous-régionale entre les pays bénéficiaires du projet (Cap-Vert, Libéria et la Guinée) ; l'évaluation de l'unité de gestion du projet ; la base d'étude du plan d'engagement environnemental et social (PEES) ; le temps de mobilisation des ressources; la différence entre les chiffres mentionnés dans la note technique et la convention de financement qui sont respectivement de 47 millions USD et 42 millions USD concernant la même composante 2 la tenue du calendrier du processus de ratification de la convention ; le niveau d'implication et de collaboration entre le ministère de la santé et les autres départements sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ; la prise en charge médicale des urgences traumatologiques, neurologiques, maladies cardiovasculaires et autres maladies ; les types d'équipements à acquérir ; les actions à mener pour réduire la production des gaz à effet de serres ; le choix de Boké pour la construction du laboratoire animalier ; les dispositions envisagées pour pérenniser les acquis de ce programme et le maintien des équipements en bon état ; la composition et les critères de choix des membres du comité de pilotage et de l'unité de gestion.

Honorables Conseillers Nationaux,

A la suite des réponses satisfaisantes données par les cadres des ministères concernés, le CNT formule les recommandations suivantes :

- ✓ intégrer la prise en charge médicale des urgences traumatologique, neurologique et métabolique ;
- ✓ rendre l'assurance maladie obligatoire ;
- ✓ impliquer les départements ministériels de la Pêche, de l'Élevage, l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Environnement dans tout le processus de gestion de ce programme.
- ✓ impliquer la société civile dans la mise en œuvre de ce programme à travers le comité de pilotage, le suivi et dans les campagnes d'information et de sensibilisation.
- ✓ respecter les délais d'exécution du projet ;
- ✓ assurer une meilleure gestion des ressources financières du projet ;
- ✓ appliquer strictement la loi relative au contenu local dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ respecter les normes environnementales et sociales ;
- ✓ fournir des rapports d'exécution semestriels du projet au CNT à travers sa commission de suivi des accords.

Honorables Conseillers Nationaux

Le Programme de la Sécurité Sanitaire en Afrique Occidentale et du Centre (PSS – AOC) revêt une importance capitale. Il contribuera significativement à l'amélioration du système de santé à travers le recrutement des travailleurs de la santé humaine et animale, les formations diplômantes (en santé, élevage, environnement et pêche) ; la réhabilitation et la construction d'installation de soins de santé (humaine, animale et environnementale), les investissements dans l'équipement médical, les médicaments et les vaccins entres autres.

En conséquence, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à bien vouloir autoriser la ratification des conventions de financement soumises à votre appréciation.

Je vous remercie

La Commission